



Association soutenue
par la Ville d'Eaubonne

Club : CSME Karaté
Association Loi 1901
Téléphone : 06 60 12 43 85 / 06 85 13 09 97
Site : <http://csme95.e-monsite.com/>

Photo

FICHE D'INSCRIPTION 2026/2027

Enfants et ados	ACTIVITE UNIQUE (licence fédérale de 39€ comprise) (cochez la case choisie pour toute la saison sportive) :
	KARATE MINI POUSSINS (un cours par semaine) : 170€ ☐ (39€ + 131€) • 4 ans (né(e) en 2022) : ☐ Mercredi ou ☐ Samedi • 5 ans (né(e) en 2021) : ☐ Mercredi ou ☐ Samedi
	KARATE POUSSINS (deux cours par semaine) : 200€ ☐ (39€ + 161€) • 6 ans et 7 ans (né(e) en 2019 et en 2020)
	KARATE (deux cours par semaine) : • 8 ans à 11 ans (né(e)s entre 2015 et 2018) : 267€ ☐ (39€ + 228€) • 12 ans à 14 ans (né(e)s entre 2012 et 2014) : 287€ ☐ (39€ + 248€)
Adultes et Jeunes adultes	ACTIVITE UNIQUE (licence fédérale de 39€ comprise) (cochez ci-dessous la case choisie) : • Body Karaté 172 € ☐ (39€ + 133€) • Taï Chi (un cours) 210 € ☐ (39€ + 171€) • Taï Chi (deux cours) 335 € ☐ (39€ + 296€) • Karaté (né(e)s en 2011 et avant) – 3 cours 305 € ☐ (39€ + 266€)
	OU ACTIVITE MULTIPLE (licence fédérale de 39€ comprise) (cochez ci-dessous la case choisie) :
	395€ ☐ (39€ + 356€) Karaté + Body Karaté

Nom / Prénom du pratiquant :

Date de Naissance :

Nationalité :

Sexe : F (Féminin) ☐

M (Masculin) ☐

Profession :

Adresse :

E-mail :@.....Téléphone :ç...

E-mail :@.....Téléphone :

Fiche d'inscription à remettre au club, accompagnée **obligatoirement** d'une photo, du règlement global (licence fédérale sauf si déjà réglée et cotisation club annuelle), l'attestation sur l'honneur (cf document FFKDA) ou le certificat médical de « non contre-indication à la pratique du Karaté » y compris en compétition », du Body Karaté ou du Taï Chi (selon le cas).

NB : Les chèques vacances et coupons sport, sont acceptés uniquement pour le paiement de la cotisation club.

AUTORISATIONS DIVERSES ET INFORMATIONS
CSM EAUBONNE KARATE – SAISON 2026 / 2027

I. Autorisations parentales (enfants mineurs)

Je soussigné(e), (Nom) (Prénom)

Profession : Nationalité

Date de naissancedemeurant à

agissant en qualité de : Père ☐ Mère ☐ Autre ☐ (précisez la qualité)

représentant légal de (nom et prénom de l'enfant mineur) :

m'engage :

☐ à m'assurer de la présence du professeur sur le lieu du cours auquel participera mon enfant et ce, à chaque séance,

☐ à récupérer mon enfant à la fin de chaque séance

☐ autorise mon enfant à partir seul(e) à la fin de chaque séance

Par ailleurs, j'autorise mon enfant :

- à participer aux compétitions, animations ou stages organisés et/ou proposés par le CSME Karaté durant la saison 2026/2027 et sous ma propre responsabilité :

☐ Oui ☐ Non

- à se rendre sur le lieu de la compétition, de l'animation ou du stage et d'en repartir par ses propres moyens personnels :

☐ Oui ☐ Non

En cas d'accident, j'autorise les responsables du Club à prendre toutes les dispositions nécessaires, donne mon accord pour que mon enfant soit transporté sur le lieu des soins le plus proche ou le plus adapté et demande d'en être informé(e) dans les plus brefs délais.

J'autorise également les médecins à prendre toutes les mesures nécessaires que requiert son état.

☐ Oui ☐ Non **(en cas de refus, l'inscription au CSME Karaté sera purement et simplement, refusée.**

Concernant mon enfant, à titre gracieux et à durée illimitée :

☐ J'autorise le CSME Karaté à le :

- photographier ou le filmer dans le cadre des activités organisées autour du karaté,

- publier dans la revue de la commune, journaux locaux, des photographies prises dans le cadre des activités de karaté le représentant,

- publier son image sur le site Internet du club (<http://csme95.e-monsite.com/>),

- projeter sur petit ou grand écran, les photographies ou vidéos le représentant dans le contexte de l'activité organisée autour du karaté (manifestations de promotions des activités associatives etc ...)

☐ Je ne le souhaite pas

II. Autre autorisation (licencié majeur)

Je soussigné(e), (Nom) (Prénom)

☐ Autorise, à titre gracieux et à durée illimitée, le CSME Karaté à :

- me photographier ou filmer dans le cadre des activités organisées autour du karaté,

- publier dans la revue de la commune, journaux locaux, des photographies prises dans le cadre des activités de karaté me représentant,

- publier mon image sur le site Internet du club (<http://csme95.e-monsite.com/>),

- projeter sur petit ou grand écran, les photographies ou vidéos me représentant dans le contexte de l'activité organisée autour du karaté (manifestations de promotions des activités associatives etc ...)

☐ Je ne le souhaite pas

III. Tenue vestimentaire officielle – Entraînements et compétitions (extrait du règlement intérieur du CSME Karaté) :

- un Karategi blanc (veste et pantalon), une ceinture,

- se munir d'une paire de tongs, de zoris ou équivalent.

Le dojo n'est pas un lieu d'expression politique ou religieuse mais un endroit neutre où les valeurs du sport sont représentées avec aucune discrimination quel qu'elle soit (religieuse ou autre).

Aussi, conformément à son règlement intérieur, le CSME Karaté n'accepte pas, tant de la part des pratiquants que de la part des professeurs, tout signe extérieur tels que : croix, Kipa, voile ou foulard.

Nous garantissons également, aucune inégalité entre hommes et femmes.

IV. Assurances

Je déclare :

- adhérer à l'assurance « garanties de base accidents corporels » proposées avec la licence, par la FFKDA (0,60€ TTC annuel),

- avoir pris connaissance des informations relatives à la notice d'assurance et aux garanties complémentaires sur : www.ffkarate.fr

- être conscient(e) des risques encourus par la pratique du karaté et des disciplines associées en cas de refus d'adhérer à cette assurance.

V. Clause CNIL

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données à caractère personnel vous concernant.

Pour cela veuillez contacter le CSME Karaté à l'adresse mail suivante : csmekarate@gmail.com

VI. Remboursements : Licences fédérales - Cotisations

En cas d'annulation de l'inscription ou si le pratiquant ne suit pas les cours associés à sa (ses) discipline(s) et quel que soit le motif, le club n'est pas tenu de rembourser les cotisations réglées et encaissées ; **La licence fédérale n'est JAMAIS remboursée quel que soit le motif.**

Cas de force majeure : En cas de force majeure, entraînant la cessation ou suspension immédiate des cours (absence soudaine et imprévisible d'un professeur de l'Association, décision gouvernementale, de la Ville, par Arrêté préfectoral...liste non exhaustive), le club n'est pas tenu de rembourser les cotisations durant la période où les cours n'auront pas été dispensés, la cessation ou suspension n'étant pas de son fait.

J'atteste que tous les renseignements communiqués sont certifiés, exacts et reconnais avoir reçu une copie du règlement intérieur (également disponible sur le site Internet du CSME Karaté).

A.....leSignature du pratiquant (ou du représentant légal) :